

AB/GK.

Territoire du
RUANDA - URUNDI

Gebied

N°

FIN. 2
1837

Usumbura

le
den

16 Juin 1953.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

26-6-47 7054/7596 1598/ F.31.

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

TRANSMIS copie pour information à Messieurs :

- le Chef du Service des Finances à USUMBURA
- le Chef du Service Vétérinaire du R-U, à USUMBURA
- le Directeur du Service des A.I.M.O. , à USUMBURA
- les Résidents (Deux)

Usumbura, le 16 Juin 1953.

Pour le Vice-Gouverneur Général, ff.,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Chef du Service Vétérinaire
du Ruanda-Urundi
Dr. Ch. MERCKX.

sé/: Dr. Ch. MERCKX.

Vétérinaire Provincial .

A Monsieur l'Administrateur du Territoire
de & à RUHENGRI (Tous)

Monsieur l'Administrateur de Territoire ,

J'ai l'honneur de vous signaler que les recettes du Service Vétérinaire 1952 étaient en régression sur celles de 1951. La principale diminution concerne les taxes d'abatage sur le gros et le petit bétail perçues par votre personnel sur les marchés indigènes coutumiers et pour les animaux tués dans les abattoirs, alors que le nombre total des abatages effectués au cours de cette année était nettement supérieur à celui de l'année 1951.

Il vous incombe de mettre fin à cette situation .
Au personnel sous vos ordres, vous donnerez les instructions nécessaires afin que ces taxes soient régulièrement acquittées. Je vous demande de surveiller très particulièrement les clercs indigènes chargés de la perception de ces taxes sur les marchés coutumiers .

LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL, ff.
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

p.o. Le Chef du Service Vétérinaire
du Ruanda-Urundi
Dr. Ch. MERCKX.

Vétérinaire Provincial.



lex.
Liangh.
Machal.

Ch. Merckx